



REGLEMENT INTERIEUR

(Révisé le 14 septembre 2016 en réunion extraordinaire)

Le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions de fonctionnement des ateliers de loisirs créatifs proposés aux enfants, aux adolescents et aux adultes.

L'ASSOCIATION

L'association CréaBricole est une association à but non lucratif (loi 1901).

Elle a été créée le 28/01/2010 et est inscrite au Journal Officiel sous le numéro W175000826 du 6 février 2010.

Depuis le 17/02/2010, l'association a pour numéro SIREN le : 520 337 783.

Le siège social est situé au 10 rte de Bords – Le Pontreau – 17350 St-Savinien.

Les ressources de l'association comprennent le montant de cotisations (adhésion et participation aux différents ateliers), de subventions diverses, de dons et de recettes d'éventuelles manifestations.

Ces ressources sont intégralement réutilisées dans le cadre des activités de l'association et les comptes annuels sont présentés une fois par an aux adhérents lors de l'Assemblée Générale.

L'association est dirigée par les membres du bureau qui sont élus par le Conseil d'Administration; ledit Conseil d'Administration est élu par vote de l'ensemble des adhérents lors de l'Assemblée Générale. Les adhérents non présents ce jour peuvent quand même s'exprimer en donnant un pouvoir de vote à un autre adhérent de l'association.

L'association propose à l'ensemble de ses adhérents de participer à des ateliers de **LOISIRS CREATIFS**.

Ceux sont des rendez-vous qui permettent de développer sa créativité :

- Les mercredis après-midi **pour les enfants** (à partir de 6 ans) sauf en période de vacances scolaire.
- Un vendredi par mois **pour les adolescents** (à partir de 11ans) de septembre à juin.
- Un jeudi et / ou un vendredi par mois **pour les adultes** sauf au mois d'août.

Les dates des ateliers sont consultables via le site de l'association, <http://www.creabricole.fr>.

L'association CréaBricole souscrit une assurance auprès de la MACIF.

L'assurance souscrite par l'association couvre les accidents dont pourraient être victimes les adhérents de l'association.

Lors des ateliers adultes, si un adhérent décide de venir accompagner de son enfant, il est entièrement responsable des dégâts que l'enfant pourrait occasionner aux autres adhérents, aux matériels et aux locaux.

Pour les ateliers adolescents, le nombre d'adolescents est limité à 12 par encadrant, pour des raisons de sécurité. L'atelier sera annulé si un seul enfant est présent le jour de l'atelier.

Pour les ateliers enfants, le nombre d'enfants est limité à 8 par encadrant, pour des raisons de sécurité. L'atelier sera annulé si un seul enfant est présent le jour de l'atelier.

LIEU

Les ateliers de CréaBricole se déroulent à St-Savinien, au sein de la salle du foyer rural, parking de la Grange.

Les réunions de l'Association (bureau, Assemblées Générales...) sont également prévues à cet endroit.

JOURS ET HORAIRES

Pour les adultes, les horaires retenus sont 20h30 pour le jeudi et 17h30 pour le vendredi.

Pour les adolescents, les horaires retenus sont de 17h30 à 19h sur un vendredi par mois.

Pour les enfants, les horaires retenus sont de 14h30 à 16h tous les mercredis sauf en période de vacances scolaires.

Les ateliers reprennent les deux derniers mercredis du mois de septembre. Ils sont gratuits et principalement consacrés aux essais et inscriptions.

COURS

La durée des cours est d'une heure et demie pour les adolescents et les enfants, l'encadrant essayera au maximum de respecter ce temps afin de faciliter l'organisation de chacun.

Pour les adultes, l'atelier peut varier entre 1h30 à 2h30,

Pour l'ensemble des ateliers, tout cours annulé par l'association sera reporté à une date ultérieure.

INSCRIPTIONS

Le formulaire d'inscription est remis à chaque adhérent en début d'année et le règlement intérieur est consultable sur le site internet de l'association, sur demande, une version papier peut-être remise.

L'inscription devient définitive à la remise de la fiche d'inscription et du règlement (adhésion et ateliers) auprès d'un des membres du bureau.

Les inscriptions aux ateliers se font lors des différents ateliers.

ADHESION

L'adhésion est obligatoire, aussi bien pour les ateliers annuels des enfants et des adolescents que pour les ateliers des adultes qui peuvent venir aux ateliers de leur choix.

L'adhésion est valable de date à date.

L'adhésion est fixée par les membres du bureau et s'élève à 10 €. Elle vous permet d'être assurée en cas d'accident intervenant lors de votre participation à un atelier.

En cas d'annulation, démission, ou exclusion, l'adhérent ne peut prétendre à aucun remboursement de l'adhésion, ni à aucun dédommagement.

TARIFS

A titre d'essai, les premiers ateliers de septembre sont offerts à l'enfant si celui-ci ne souhaite pas rester dans l'association.

Le règlement de l'adhésion se fait lors de l'inscription et est encaissable immédiatement.

Le règlement **des ateliers enfants** pour l'année (du 1^{er} octobre au 30 juin) se fait lors de l'inscription dans sa totalité.

Le règlement **des ateliers adolescents** pour l'année (du 1^{er} septembre au 30 juin) se fait lors de l'inscription dans sa totalité.

Le règlement **des ateliers adultes** se fait le jour de celui-ci.

Si un enfant ou un adolescent souhaite arrêter de suivre les ateliers en cours d'année, l'association, sur demande d'un des parents ou du représentant légal, pourra rembourser le trimestre suivant non commencé et non celui en cours puisque le matériel nécessaire aux ateliers est acheté au trimestre.

MATERIEL

L'association prend à sa charge l'achat de l'intégralité du matériel utilisé au cours des ateliers proposés.

RESPONSABILITES

Il appartient à tout à chacun de respecter le matériel mis à sa disposition.

La présidente, la trésorière, la secrétaire et/ou l'intervenant extérieur présents lors d'un atelier est responsable de son groupe, des locaux et du matériel appartenant à la Municipalité (tables, chaises, armoires....) ou à l'association.

Si la présidente ou l'intervenant constate qu'un enfant ne s'épanouit pas dans les activités proposées, il/elle se réserve le droit de proposer aux parents d'orienter leur enfant vers une autre activité que le loisir créatif.

La présidente a toute autorité et pourra exclure des ateliers l'adhérent qui manquera à son devoir, au règlement intérieur ou à un manque de respect.

Pour des raisons de sécurité il est demandé aux adhérents de se conformer aux instructions du responsable présent (un des membres du bureau ou intervenant extérieur).

BUREAU

Le bureau de l'association CréaBricole est composé d'une présidente, Marjorie DAVID et d'une trésorière, Laurence RUIZ .

Marjorie s'occupe de la gestion de l'association, du site Internet et anime les ateliers des enfants, des adolescents et des adultes.

Laurence, gère les comptes de l'association.

SECURITE-HYGIENE

Toutes les règles de sécurité de la salle doivent être respectées scrupuleusement.

Il est interdit de fumer à l'intérieur et dans la courette du foyer rural.

Par politesse, il est conseillé de jeter son chewing-gum avant de commencer les ateliers.

A la fin de chaque cours, il est de la responsabilité de chacun de ranger le matériel utilisé et de rendre les locaux propres

EXCLUSION

L'exclusion d'un adhérent de l'association est implicite en cas de non renouvellement de son adhésion.

Un membre peut aussi être exclu de l'association en cas de comportement contraire aux intérêts moraux et au règlement de l'association.

Ce règlement pourra être consulté à tout moment sur le site Internet de l'association, <http://www.creabricole.fr>

Le règlement ne peut être modifié que par une réunion extraordinaire des membres du bureau.